



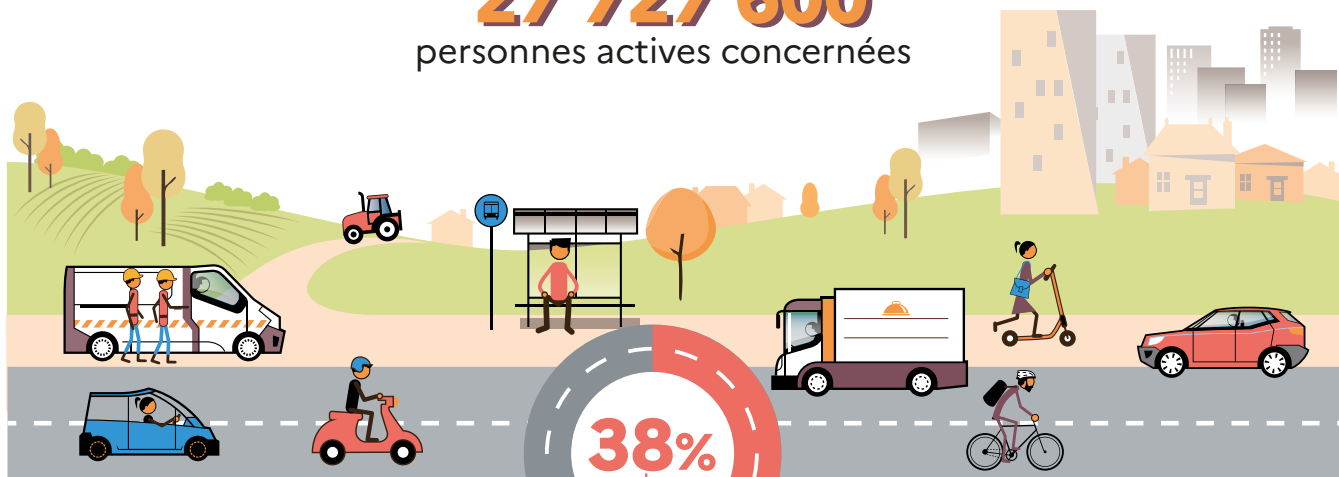
GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# L'essentiel du risque routier professionnel

Chiffres 2021

**27 727 600**  
personnes actives concernées



Source : ONISR

**38%**

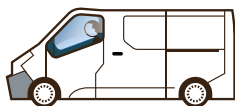
des accidents corporels de la route impliquent au moins un usager en déplacement lié au travail

## Les chiffres-clés

En 2021, le risque routier professionnel, c'est un accident de la route lié au travail toutes les 10 minutes.

**56 390** personnes  
sont victimes d'un accident\*  
de la route lié au travail

**12 610**  
victimes d'un accident  
du travail, **en mission**  
(lorsque le salarié est sous  
l'autorité de l'employeur)



Source : CNAM/MSA

**43 780** victimes  
d'un **accident de trajet**  
(entre le domicile ou le lieu  
de déjeuner et le travail)



c'est  
**12,3%**  
des accidents  
du travail

Source : CNAM/MSA

c'est  
**35%**  
des accidents  
du travail  
mortels

Source : CNAM/MSA/ONISR

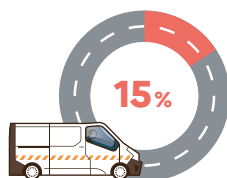
**454**  
personnes  
tuées

Source : ONISR



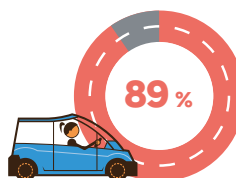
dont  
**308**  
lors d'un accident  
de trajet

**146**  
lors d'un accident  
de mission



>>> des **décès** suite  
à un accident du travail  
sont des accidents  
de mission

Source : CNAM/MSA/ONISR



>>> des accidents de trajet  
ont lieu **sur la route** !  
(ex autre cause : chute de  
plain-pied sur le trottoir)

\* Dans l'ensemble du document, ne sont dénombrés que les accidents ayant occasionné au moins 4 jours d'arrêt de travail.

Sources : Les indicateurs présentés sont construits à partir des données de la Caisse nationale de l'assurance maladie - risques professionnels (CNAM), de la Mutualité sociale agricole (MSA) et du Bulletin d'Analyse des Accidents de la Circulation - Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

# Des conséquences graves

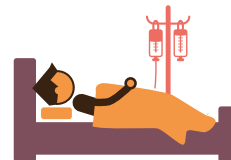
Parmi les accidents liés au travail, les accidents routiers professionnels ne sont pas les plus fréquents mais ils font partie des accidents les plus graves.



**5 millions**  
de journées  
d'arrêt de travail  
chaque année



Soit l'équivalent  
de près de  
**18 000**  
salariés arrêtés  
toute une année !

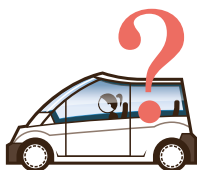


**En moyenne, 89 jours d'arrêt**  
de 4 jours et plus pour une victime à la suite  
d'un accident de la route en lien avec le travail.

Source : CNAM/MSA

Les accidents routiers professionnels peuvent à la fois avoir des conséquences irréversibles pour le travailleur et ses proches et être très pénalisants pour la vie et l'activité de l'entreprise.

## Employeur, vous pouvez agir !

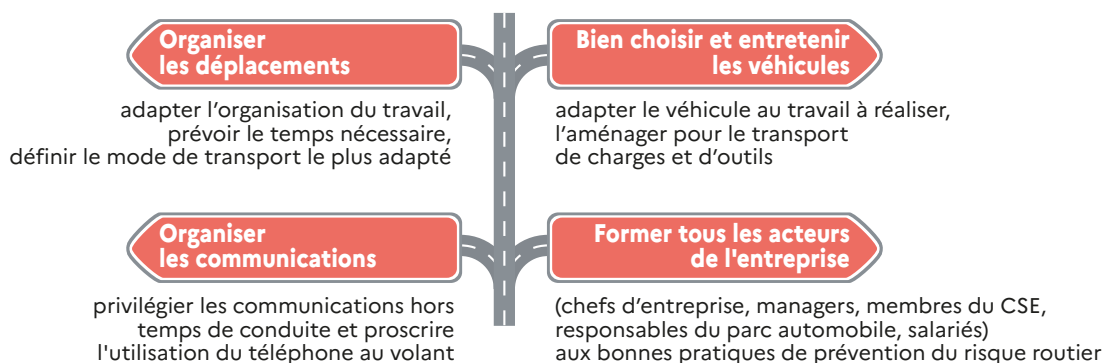


Évaluez le risque routier comme un risque professionnel à part entière

Interrogez-vous sur les circonstances de déplacement de vos salariés :  
pourquoi ? quand ? comment ?

**i** Le risque routier fait partie des sujets que doit aborder le comité social et économique (CSE)

### Les axes de management



Rejoignez les entreprises qui ont signé les 7 engagements pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs

➔ <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages>

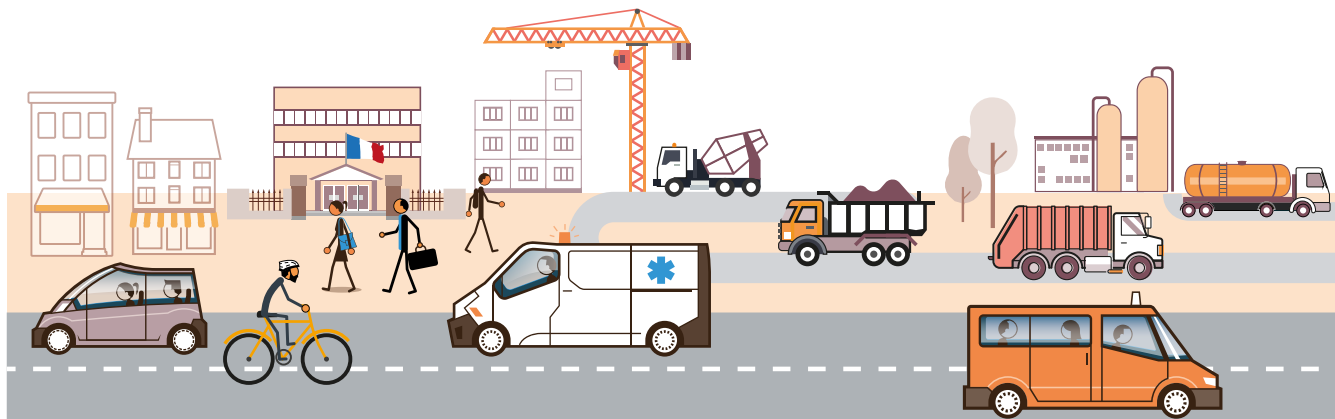
Plus de 2 500 entreprises se sont déjà engagées pour agir pour une « Route plus sûre »

#### Pour vous accompagner, contactez

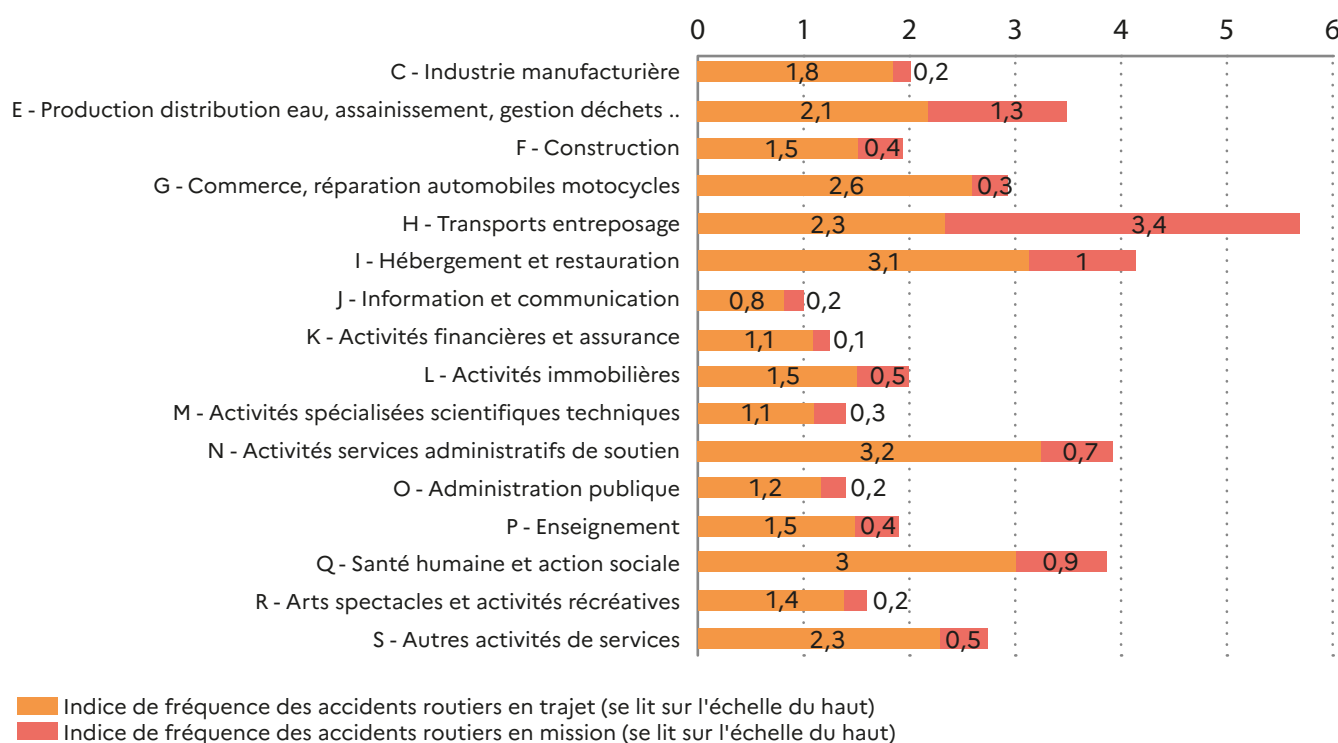
- la Dreets (ex Direccte) de votre région,
- la caisse d'assurance retraite et santé au travail de votre région,
- la Mutualité Sociale Agricole de votre région,
- le coordinateur sécurité routière de votre préfecture.



# Le risque routier professionnel concerne l'ensemble des secteurs d'activité



## Indice de fréquence, en mission et en trajet, des accidents routiers professionnels ayant occasionné au moins 4 jours d'arrêt par secteur d'activité en 2021



Note de lecture : En 2021, l'indice de fréquence du secteur « S – autres activités de services » s'élève à 2,8 accidents routiers liés au travail ayant occasionné au moins 4 jours d'arrêt, pour 1000 salariés. Le secteur des transports est structurellement plus exposé que les autres du fait de la nature de son activité.

Source : données du régime général. Sont pris en compte les secteurs d'activité, tels que définis par la nomenclature des activités françaises de l'INSEE, pour lesquels le nombre de salariés est supérieur à 50 000.

Pour connaître les données relatives à chaque secteur\*, vous pouvez consulter le tableau de bord statistique complet :

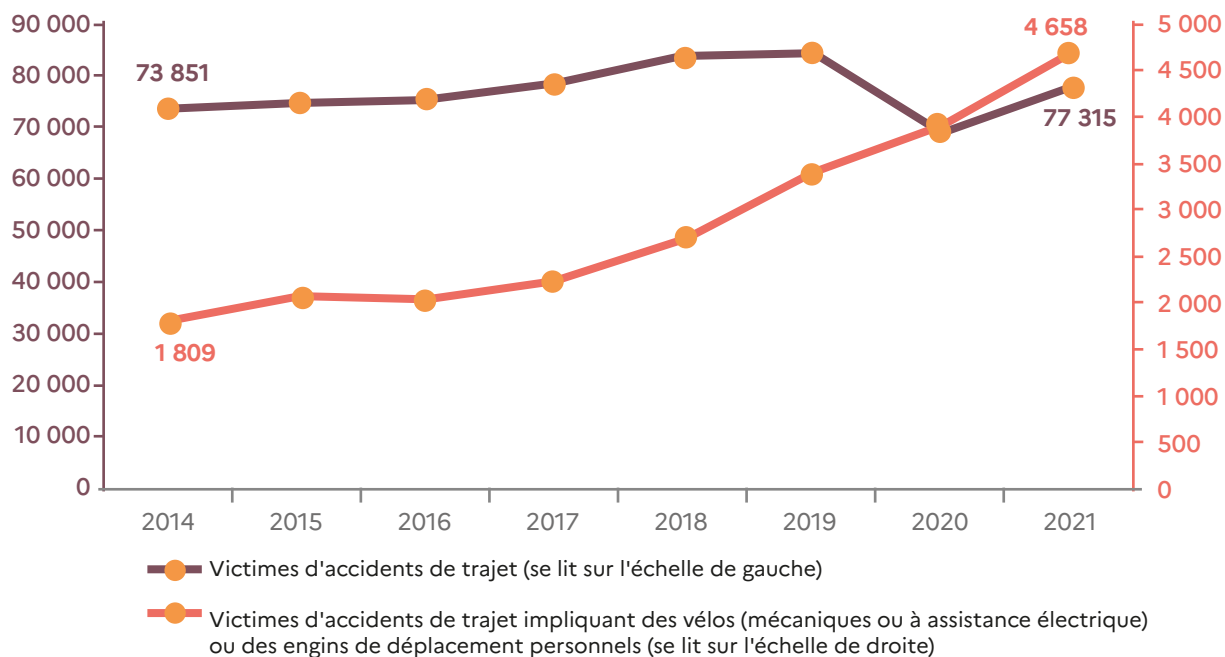
➔ <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/ressources-utiles/article/risque-routier-professionnel-des-chiffres-cles-pour-sensibiliser-a-la-primiere>

# L'accidentalité liée aux nouvelles mobilités en constante augmentation

Les vélos (mécaniques ou à assistance électrique) et les engins de déplacement personnels (trottinettes, gyropodes, hoverboards, cyclomobiles légers...) sont de plus en plus utilisés, y compris dans le cadre des trajets professionnels. Sur la dernière décennie, la part des nouvelles mobilités dans les accidents routiers professionnels n'a cessé de croître.



**Hausse du nombre de victimes d'accidents de trajet impliquant des vélos (mécaniques ou à assistance électrique) ou des engins de déplacement personnels**



Attention, les trajets domicile-travail réalisés en deux-roues motorisés sont particulièrement à risque : en 2021, 50 % des personnes tuées en trajet domicile-travail en agglomération et 33 % hors agglomération se déplaçaient en deux-roues motorisé, alors que ce mode n'est utilisé que dans 2 % des trajets domicile-travail (source ONISR).



On observe, depuis 2014 et y compris pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, une augmentation constante des accidents de trajet avec des vélos (mécaniques ou à assistance électrique) ou des engins de déplacement personnels (taux de croissance annuel moyen de +14 % depuis 2014).



Un risque qui touche d'abord les plus jeunes : en 2021, plus de la moitié des accidents de trajet avec des vélos (mécaniques ou à assistance électrique) ou des engins de déplacement personnels ont été observés chez les 20 à 39 ans. L'observation de la répartition des accidents selon leur mois de survenue montre que la période allant de juin à octobre est la plus à risque.

## Employeur, vous pouvez agir pour une mobilité sûre et durable, en mission comme lors des trajets domicile-travail des salariés

- ➔ Renseignez-vous sur l'utilisation de ces modes de transports par les salariés de votre entreprise pour venir travailler
- ➔ Formez tous les acteurs de l'entreprise et diffusez les bonnes pratiques et consignes de sécurité à respecter
- ➔ Intégrez cet enjeu de prévention lors de l'élaboration des plans de mobilité

Quelques ressources en ligne :

- ➔ Plan de mobilité et sécurité durables - Brochure - INRS
- ➔ Règles de circulation à vélo - DSR
- ➔ Règles de circulation avec un EDPM - DSR

En partenariat avec :

